

Commune de MEMMELSHOFFEN

Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 11 Avril 2022 à 18 h 30 à la Mairie de Memmelshoffen

La convocation à cette séance, avec indication de l'ordre du jour, a été adressée à chaque membre le 31 Mars 2022.

Membres présents, sous la présidence de M. KASTNER Stéphane, Maire :

Mme FLICK Estelle et MM. GAESTEL Jean-Christophe, HAUSS Olivier, LEIDNER Yannick, MENRATH Patrice et MEYER Arsène

Absents excusés : MM. ALBRECHT Ludovic, LOEBS Arnaud et Mme FRIEDERICH Cindy

Procuration de Mr LOEBS Arnaud à Mr MEYER Arsène

Procuration de Mme FRIEDERICH Cindy à Mr GAESTEL Jean-Christophe

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance.

Mr GAESTEL Jean-Christophe est désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour de la réunion :

1. Approbation du PV du 15 Février 2022
2. Compte Administratif 2021 de la Commune
3. Compte Administratif 2021 du Lotissement
4. Compte de Gestion 2021 de la Commune
5. Compte de Gestion 2021 du Lotissement
6. Taxes communales
7. Subventions 2022
8. Budget Primitif 2022 de la Commune
9. Budget Primitif 2022 du Lotissement
10. Divers

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 15 FEVRIER 2022

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 Février 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal nomme Mr MEYER Arsène à la Présidence pour la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget de la Commune.

Compte Administratif	Fonctionnement	Investissement	Total cumulé
Recettes	294 864.27	24 351.19	319 215.46
Dépenses	214 030.68	135 416.39	349 447.07
Résultats de l'exercice	80 833.59	- 111 065.20	- 30 231.61
Reports n – 1	72 279.74	128 888.39	201 168.13
Résultats	153 113.33	17 823.19	170 936.52
Restes à réaliser dépenses			
Résultats de clôture	153 113.33	17 823.19	170 936.52

Le Compte Administratif 2021 est approuvé à l'unanimité tel qu'il a été présenté par Mr MEYER Arsène.

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal nomme Mr MEYER Arsène à la Présidence pour la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget du lotissement.

Compte Administratif	Fonctionnement	Investissement	Total cumulé
Recettes	0	10 832.86	10 832.86
Dépenses	10 832.86	0	10 832.86
Résultats de l'exercice	- 10 832.86	10 832.86	0
Reports n – 1	0	0	0
Résultats de clôture	- 10 832.86	10 832.86	0

Le Compte Administratif 2021 est approuvé à l'unanimité tel qu'il a été présenté par Mr MEYER Arsène.

4. LE COMPTE DE GESTION 2021 DE LA COMMUNE

Après avoir pris connaissance du Compte de Gestion de l'exercice 2021, et constatant la conformité de ce dernier avec le Compte Administratif 2021, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce compte et autorise le Maire à le signer.

5. LE COMPTE DE GESTION 2021 DU LOTISSEMENT

Après avoir pris connaissance du Compte de Gestion du Lotissement de l'exercice 2021, et constatant la conformité de ce dernier avec le Compte Administratif 2021, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce compte et autorise le Maire à le signer.

6. TAXES COMMUNALES

Par délibération du 12 Avril 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des Impôts à :

- Taxe Foncière sur Propriétés Bâties (TFPB) : 23.19 %
- Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 48.94 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :

- Taxe Foncière sur Propriétés Bâties (TFPB) : 23.19 %
- Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 48.94 %

7. SUBVENTIONS 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'allouer les subventions suivantes pour l'exercice 2022 :

- CIPAP :	493.00 €
- Association d'Arboriculture La Floraison :	200.00 €
- Association des Œuvres Scolaires :	24.00 €
- Action Catholique des Enfants :	30.00 €
- Fondation du Patrimoine :	55.00 €
- Chorale Sainte Cécile de Memmelshoffen :	200.00 €
- Coopérative Scolaire de Keffenach :	27.00 € (dont 10 € pour l'équitation)
- Coopérative Scolaire de Memmelshoffen :	215.00 € (dont 96 € pour l'équitation)
- Coopérative Scolaire de Retschwiller :	108.00 € (dont 40 € pour l'équitation)
- Football Club Memmelshoffen :	200.00 €
- Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers de Memmelshoffen :	200.00 €
- Jeunesse Sportive de l'Outre-Forêt :	200.00 €

Total des subventions : 1 952.00 €

8. BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE

Le Maire présente ses propositions pour le Budget Primitif 2022 :

Budget Primitif	Fonctionnement	Investissement
Recettes	355 046.33	145 347.52
Dépenses	355 046.33	145 347.52

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Budget Primitif de l'exercice 2022 tel qu'il a été présenté.

9. BUDGET PRIMITIF 2022 DU LOTISSEMENT

Le Maire présente ses propositions pour le Budget Lotissement 2022 :

Budget Lotissement	Fonctionnement	Investissement
Recettes	10 832.86	10 832.86
Dépenses	10 832.86	10 832.86

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Budget Annexe Lotissement pour l'exercice 2022 tel qu'il a été présenté.

10. DIVERS

- Tirage au sort d'une personne pour le jury d'Assises : Mr ROTH Joseph
- Mme Petiteau Claire, podologue, domiciliée dans la Commune, est à la recherche d'un local pour accueillir des personnes âgées qui ne peuvent plus se déplacer dans son cabinet. A voir ce qui est possible juridiquement.

Le Maire :
S. KASTNER

Le Secrétaire :
J.-C. GAESTEL